

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°20CD/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
**OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE
MEUSE**

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ DE DIRECTION

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

OBJET : Information sur la situation du fonctionnement de notre Office et approbation de recommandations

L'an deux mille VINGT-SIX, dix-sept février à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p>Membres en exercice : 14 Membres présents : 8 Suffrages exprimés : 8 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>

PREFECTURE DES ARDENNES

20 FEV. 2026

ARRIVEE

Convocation faite le : 9 février 2026

Etaient Présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Mickaël WALTER, Yohan LOGGIA.

Etaient excusé(e)s :

Messieurs Bernard DEFORGE, Slimane CHIBANE.

Secrétaire de séance :

Madame Angéline COURTOIS

Objet : Information sur la situation du fonctionnement de notre Office et approbation de recommandations	Délibération avec incidence financière	Délibération n° N°20CD/02/2026
		Date : 17 février 2026

Entendu l'exposé relatifs aux axes d'amélioration majeurs, notamment concernant l'implication du Comité dans l'administration de l'Office, le Comité de Direction souhaite formaliser par un vote la sécurisation de ses décisions et assurer l'avenir de son bon fonctionnement et celui de l'Office,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend acte** de l'information sur la situation du fonctionnement de l'Office ;
- **approuve** l'insertion d'un volet administratif et réglementaire dans la future convention d'objectif ;
- **approuve** le suivi d'un certain nombre de recommandations, qui replacent ses membres au cœur du processus décisionnel ;
- **approuve**, ainsi, les mesures suivantes :
 - de fixer les nouvelles délégations de la directrice dès son arrivée,
 - de mentionner à chaque délibération, de façon explicite le quorum, ainsi que le détail des membres présents et représentés, ventilés par collège,
 - que chaque relevé de décisions soit dûment signé par le Président et soumis systématiquement à l'approbation des membres lors de la séance suivante du Comité de direction,
 - que le rythme des séances soit intensifié et de prévoir régulièrement un point spécifique dédié au compte-rendu des décisions prises par la direction dans le cadre de ses délégations,
 - que les délibérations du Comité de Direction soient accessibles depuis un espace dédié "Délibérations" sur le site internet de *Val d'Ardenne Tourisme* dès le 1^{er} mars 2026. Cette mesure garantira la transparence de l'action publique et le point de départ des délais de recours,
 - d'engager une réécriture intégrale du règlement intérieur afin de mettre l'établissement en conformité avec les évolutions législatives récentes et de sécuriser juridiquement son fonctionnement,
 - que le programme annuel de publicité et de promotion et le programme des fêtes, manifestations culturelles et artistiques, compétitions sportives soient présentés à l'occasion de la présentation du budget,
 - de mettre en place des indicateurs fiables permettant d'apprécier l'efficacité des actions menées par l'office de tourisme, de fixer et de suivre des objectifs stratégiques et de rendre compte de son activité, au travers de ces bilans d'activités annuels,

- de réaffirmer la compétence directe du Comité de Direction sur toutes les décisions relatives aux rémunérations, effectifs, recrutement des personnels (permanents ou saisonniers).
- de mettre à jour les fiches de poste, d'élaborer un organigramme fonctionnel clarifiant les liens hiérarchiques et les responsabilités de chacun, de veiller à ce que les entretiens d'évaluation des salariés prévus par les textes soient réalisés,
- que le prochain Rapport d'Orientations Budgétaires respecte l'ensemble des indicateurs réglementaires détaillés au CGCT, afin de présenter une vision fidèle et transparente de la trajectoire financière de l'établissement,
- de fiabiliser la comptabilité d'engagement en rendant obligatoire le recours systématique au bon de commande avant tout achat d'instaurer une procédure comptable définissant les circuits de validation et d'organiser des sessions de formation pour les agents afin de les sensibiliser à la responsabilité des ordonnateurs et aux risques,
- afin de sécuriser les pratiques d'achat, l'office doit se doter d'un guide de procédures internes (méthode d'estimation financière du besoin préalable, comptabilité d'engagement, procédure de validation des commandes ...).


Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.


**Pour le Président
et par délégation**

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/02/2026

Affiché le : 20/02/2026